

REVALIDATION

ENSEIGNEMENT MEDICAL NIVEAU III

STCW 95 - Tableaux A-VI/4-1 et A-VI/4-2

Accès à la formation

- Etre titulaire De l'Enseignement Médical III (EM III) de moins de 5 ans
- Avoir l'aptitude médicale des gens de mer à jour de moins de un an

Prérogatives

Enseignement médical de niveau III (EM III)

L'objectif de ce stage est de donner aux marins désignés comme responsables des soins médicaux les connaissances leur permettant d'effectuer, dans leur situation d'isolement et sous le contrôle du médecin consultant du CCMM, les gestes de soins d'urgence, normalement effectués par un infirmier diplômé, de manière à sauvegarder la vie des marins malades ou blessés, en attendant une évacuation vers une structure médicalisée ou l'intervention d'un médecin.

Formation

36 heures de cours

UV-PSEM (revalidation)

6 heures

PSEM Premier Secours en Equipe – Mer.

UV-HPR / SM et PI (revalidation)

4 heures

HPR Prévention des risques professionnels maritimes,
SM Sémiologie Médicale,
PI Pathologie Infectieuse.

UV-SI Soins Infirmiers

20 heures

8h ⇨ Assurées par un Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI),
12h ⇨ Travaux pratiques au sein d'un service d'urgences hospitalier.

UV-AMMCT 3 Aide Médicale en Mer

6 heures

AMM 1 Aide médicale en mer,
AMM 2 Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade.

Sanction

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW 95

INS.E.I.T.

Espace Nikaia

Avenue du Docteur Victor Robini

06200 NICE

Tél 04 97 18 11 33

Fax 04 93 18 02 01